RCS : THONON LES BAINS
Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00217
Numéro SIREN : 838 267 706
Nom ou dénomination : ABC DESINFECTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 5710

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS

10, Rue de l'Hôtel-Dieu - BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX
Tel : 04.50.72.13.20

RECEPISSE DE DEPOT

SCP ANDRIER BARRALIER MOYNE-PICARD
2 place du Clos Fleury
BP 186
74101 ANNEMASSE CEDEX

V/REF :
N/REF : 2018 B 217 / 2019-B-5710

Le greffier du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains certifie qu'il a reçu le 26/09/2019,

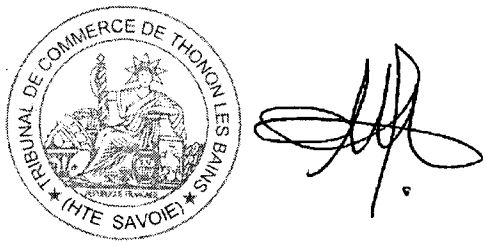
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2019.

Concernant la société

ABC DESINFECTION
Société par actions simplifiée
7 allée des Chênes
74100 Vetraz Monthoux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-5710 le 02/10/2019
R.C.S. THONON 838 267 706 (2018 B 217)

Fait à THONON-LES-BAINS le 02/10/2019,
Le Greffier associé, Maître Margaux BARRIERE



2013/B/5710 -

ABC DESINFECTION
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital : 12.000,00 euros
Siège social : 7 allée des Chênes
74100 VETRAZ-MONTHOUX
RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, le président doit présenter les comptes et le bilan de l'exercice social clos le **31 mars 2019**, et demander à l'associé unique d'approuver ces comptes et de décider de l'affectation du résultat.

En effet, en vertu des dispositions dudit Code, le président se doit, à la clôture de chaque exercice, d'établir un rapport de gestion écrit, qui sera ensuite soumis à approbation de l'associée unique.

En outre, la société est tenue de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans les deux mois qui suivent la décision de l'associé unique statuant sur les comptes annuels, un exemplaire des documents suivants :

- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),*
- *le rapport de gestion,*
- *l'affectation du résultat décidée.*

L'Associé unique a eu connaissance, dans le délai légal, des documents prescrits par le Code de Commerce, à savoir le présent rapport, le rapport spécial, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions.

Le rapport présenté est conforme aux dispositions règlementaires ainsi qu'à celles du Code de Commerce.

1. Présentation des comptes sociaux de l'exercice

Les comptes de l'exercice clos le **31 mars 2019** présentés, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le chiffre d'affaire s'élève à 22.189 euros.

Les produits d'exploitation ressortent à 22.201 euros.

P5

Les charges d'exploitation s'établissent à 19.489 euros et se décomposent principalement comme suit :

- Le poste « Achat de matières premières » : 528 euros
- Le poste « Autres charges externes » : 18.703 euros

Il en ressort un résultat d'exploitation de 2.712 euros.

En l'absence de résultat exceptionnel mais en présence d'un impôt sur les sociétés de 134 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019 se solde par un bénéfice de 2.578 euros.

S'agissant du bilan, il est fait observer que :

- Le total de l'actif net s'établit à **20.502 euros**
- Les dettes s'élèvent à **5.924 euros.**
- De sortes que les capitaux propres ressortent à **14.578 euros.**

3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

S'agissant du premier exercice social, une comparaison sera établie lors de la prochaine clôture des comptes sociaux.

4. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.578 euros comme suit :

- au poste « Réserve légale », à hauteur de 1.200 euros,
- le solde au poste « Autres Réserves », à hauteur de 1.378 euros.

5. Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours de l'exercice ni auparavant, s'agissant du premier exercice social clos.

6. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

S'agissant du premier exercice social, celui-ci est satisfaisant.

7. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Maintenir le résultat bénéficiaire et faire progresser le chiffre d'affaires.

8. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis 1er avril 2019, date de début de l'exercice en cours, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent rapport.

PT

9. Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

10. Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, en application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

11. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Néant

12. Prise de participation significative ou prise de contrôle

Néant.

13. Régularisation des participations croisées

Néant

14. Pratiques anticoncurrentielles

Néant.

15. Convention réglementées

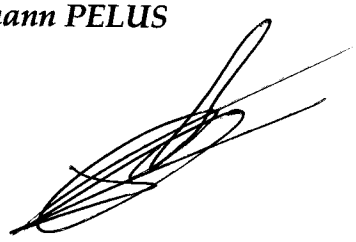
Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions qui, directement ou indirectement ont été conclues et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant d'associé :

Il existe au profit de Monsieur Johann PELUS un compte courant d'une valeur de 1.954,00 euros, non productif d'intérêts.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président
Monsieur Johann PELUS



ABC DESINFECTION
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital : 12.000,00 euros
Siège social : 7 allée des Chênes
74100 VETRAZ-MONTHOUX
RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 SEPTEMBRE 2019

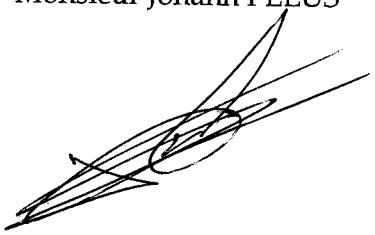
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.578 euros comme suit :

- au poste « Réserve légale », à hauteur de 1.200 euros,
- le solde au poste « Autres Réserves », à hauteur de 1.378 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividence n'a été réalisée s'agissant du premier exercice social.

Le Président
Monsieur Johann PELUS



ABC DESINFECTION

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Capital : 12.000,00 euros

Siège social : 7 allée des Chênes

74100 VETRAZ-MONTHOUX

RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

* * *

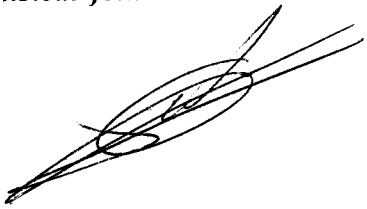
ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

Pour copie certifiée conforme

Le président

Monsieur Johann PELUS



ABC DESINFECTION

N°2033 A - 2019

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2019

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 31/03/2019 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	1 217	030	235	982	
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044	**1 217**	048	**235**	**982**	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	342	074		342	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	18 916	086		18 916	
Charges constatées d'avance	092	262	094		262	
TOTAL II	096	**19 519**	098		**19 519**	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**20 736**	112	**235**	**20 502**	

PASSIF				31/03/2019	
Capital social ou individuel			120	12 000	
Écarts de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées			130		
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132		
Report à nouveau			134		
Résultat de l'exercice			136	2 578	
Provisions réglementées			140		
		TOTAL I	142	**14 578**	
Provisions pour risques et charges		**TOTAL II**	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)			156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166	2 054	
Autres dettes (4)	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169 1 954	172	3 870	
Produits constatés d'avance			174		
		TOTAL III	176	**5 924**	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	**20 502**	

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	1 217
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

ABC DESINFECTION

N°2033 B - 2019

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2019

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/03/2019		
Ventes de marchandises				210			
Production vendue biens	(dont export et livraisons	209		214			
Production vendue services	intracommunautaires)	215		218	22 189		
Production stockée		217		222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230	12		
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	22 201		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	528		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	18 703		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244			
Rémunérations du personnel				250			
Charges sociales				252			
Dotations aux amortissements				254	235		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	24		
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
			Total des charges d'exploitation (II)	264	19 489		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	2 712		
Produits financiers			III	280			
Produits exceptionnels			IV	290			
Charges financières			V	294			
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	VI		300			
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)						
Impôts sur les bénéfices			VII	306	134		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	**2 578**		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2			312	**2 578**	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324	407		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	Ecarts valeurs	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions							
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		342
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
ZFA 44 quaterdecies	345	Investissements outre mer	344	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		
Divers, dont :	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		350
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	2 712	354	273
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables			(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits			Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	2 712	372	

Andrier
Barralier
Moyne-Picard
notaires associés

notaires

Thierry Andrier
thierry.andrier@notaires.fr

Nathalie Andrier
Gestion de patrimoine
nathalie.andrier@notaires.fr

Mathieu Barralier
mathieu.barralier@notaires.fr

Éric Moyne-Picard
eric.moyne-picard@notaires.fr

Thierry Caillaud
thierry.caillaud@notaires.fr

Anne Gouyet
anne.gouyet@notaires.fr

Lise Moyne-Picard
lise.moyne-picard@notaires.fr

Arielle Panetier
arielle.panetier@notaires.fr

Rizlane Jana
rizlane.jana@notaires.fr

Delphine Dardion
delphine.dardion.74032@notaires.fr

Johanna Marie
johanna.marie.74032@notaires.fr

droit de la copropriété

Éric Moyne-Picard
eric.moyne-picard@notaires.fr

Céline Laurent
celine.laurent.74032@notaires.fr

droit des affaires

Chloé Grard
chloe.grard.74032@notaires.fr

comptabilité

Bernard Perrachon
+33 4 50 95 05 28
bernard.perrachon.74032@notaires.fr

expert certifié
REV/TEGOVA

Didier Lachenal
+33 4 50 95 03 80
didier.lachenal.74032@notaires.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
10, rue de l'Hôtel Dieu
74200 THONON-LES-BAINS

Annemasse, le 24 septembre 2019

CLOTURE DE COMPTES SASU ABC DESINFECTION
224598 /CGR/NMA

Madame, Monsieur le Greffier,

Suite à la clôture des comptes au 31 mars 2019 de la Société dénommée "ABC DESINFECTION", je vous prie de trouver ci-après :

- le rapport de gestion,
- l'affectation de résultat,
- les documents comptables,

S'agissant du coût, je vous laisse le soin de le prélever sur notre compte.

Vous voudrez bien m'adresser, en retour, le récépissé de dépôt.

D'avance je vous en remercie,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur le Greffier, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Chloé GRARD